



LES PROMENADES DE BILLY



LES PROMENADES DE BILLY - ANNECY - PRINGY (74)

DESRIPTIF SOMMAIRE DE VENTE **logements en accession libre**

Maître d'Ouvrage :

SNC IP1R
Chez ICADE PROMOTION
24 Avenue Berthollet
74 000 ANNECY

Architecte :

SUD ARCHITECTES
27, Rue Joannes Carret – CS10711
69256 LYON CEDEX 09

PRESENTATION

ICADE PROMOTION lance la construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitation sur un terrain situé sur la commune de Pringy (74370).

Le projet comprend 43 logements et 3 locaux d'activité en rez-de-chaussée répartis sur 2 bâtiments de 7 niveaux (R+6) pour le bâtiment B3 et de 6 niveaux maximum (R+5) pour le bâtiment B4, l'ensemble sur 2 niveaux de sous-sols communs.

Les bâtiments B3 et B4 seront destinés à l'accession à la propriété ou à l'investissement locatif individuel privé. Le bâtiment B4 comportera un local d'activité en rez-de-chaussée, tandis que le bâtiment B3 en comportera deux.

Les deux bâtiments comprendront 11 logements abordables répartis de façon éparse.

L'accès au tènement se fera depuis la Route de La Ravoire.

Le parc de stationnement est situé sous les bâtiments, accessible depuis l'entrée des sous-sols au niveau du programme IDEIS, dont la sortie se fera par la sortie du programme de TERACTION. Il comprend :

- 91 places en sous-sols

Les locaux vélos communs seront situés au rez-de-chaussée des bâtiments B3 et B4.

Les espaces extérieurs seront aménagés et accessibles à l'ensemble des copropriétaires à l'exception des jardins à usage privatif.

Un permis de construire initial demandant la réalisation de ce projet a été arrêté le 02/12/2021.

REGLEMENTATIONS APPLIQUEES :

La présente opération sera conforme à :

- Réglementation Thermique 2012 -20%
- Norme électrique NFC 15-100
- Réglementation Acoustique en vigueur à la date du dépôt de la demande de Permis de Construire.
- Réglementation d'Accessibilité des Bâtiments d'Habitation conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

CERTIFICATION NF HABITAT :

Pour vous apporter encore plus de confort, la résidence sera certifiée NF Habitat.

NF Habitat est un repère sur les qualités essentielles de votre logement et des parties communes de votre résidence.

NF Habitat vous permet d'envisager sereinement votre projet, en vous assurant de la qualité de la construction, d'un accompagnement et d'un accès à l'information.

L'opération a également été conçue de manière à obtenir le niveau de performance énergétique au-delà de la réglementation. (RT 2012 -20%)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

STRUCTURE

Fondations :

Les fondations seront réalisées en béton armé suivant le rapport de l'étude de sol et l'étude béton armé.

Murs :

Intérieurs et Extérieurs : En béton armé ou parpaings. Epaisseur variable selon les préconisations de l'étude de structure.

Les deux faces recevront un enduit pelliculaire avant finition.

Une étanchéité du sous-sol sera réalisée selon les altimétries et prescriptions définies à l'étude de sol.

Planchers :

Ils seront constitués par une dalle pleine en béton armé. Epaisseur variable selon les préconisations de l'étude de structure. La sous-face recevra un enduit pelliculaire avant finition.

L'ensemble est vérifié par un bureau de contrôle indépendant.

Escaliers :

Ils seront en Béton armé, coulés en place ou préfabriqués selon préconisation du BET structure.

Généralités

Sans-Objet

TOITURE – COUVERTURE – ETANCHEITE

Toiture - Couverture

Les toitures seront réalisées en étanchéité sur dalle béton avec protection par gravillon ou végétalisation selon localisation.

Terrasses inaccessibles

Toiture terrasse non accessible gravillonnée et/ou végétalisée

Descentes eaux pluviales

L'isolation sous toiture sera définie en fonction de l'étude thermique du bâtiment.

Les descentes d'eaux pluviales extérieures et les gouttières seront réalisées en zinc ou acier galvanisé.

FACADES – SERRURERIE

Façades

Les façades seront revêtues de doublage isolant thermique (intérieur ou extérieur suivant étude de l'Ingénieur Thermicien).

Les façades seront recouvertes principalement d'un enduit extérieur (position et teinte suivant plans et en accord avec la commune).

Certaines zones seront revêtues d'un bardage bois ou de plaquettes de parement ou laissées brutes.

Les coloris des façades ou de serrurerie seront définis par l'architecte du projet conformément aux indications portées au permis de construire et validé par le Grand Annecy.

Garde-Corps

Les garde-corps des balcons seront assurés par des lisses métalliques sur remontées d'acrotères.

Les coloris des façades et de serrurerie seront définis par l'architecte du projet conformément aux indications portées au permis de construire et validés par le service urbanisme de la mairie.

MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS

Ensemble du Hall d'entrée

Ensemble en acier ou aluminium laqué.

Porte-fenêtre - Fenêtres

Les fenêtres ou portes fenêtres seront en bois, monoblocs, avec double vitrage isolant (suivant BE thermique).

(Certaines fenêtres pourront être en PVC plaxé ou aluminium suivant contraintes techniques.)

Elles seront ouvrantes à la française ou coulissantes ou fixes suivant le plan du logement.

Occultations

L'ensemble des menuiseries des chambres seront occultées par des volets roulants motorisés à lames en aluminium ou P.V.C (hors exceptions, hors pièces de vie, hors salle de bains, salle de douche, wc ou buanderie si fenêtre prévue aux plans).

L'ensemble des menuiseries des pièces de vie seront occultées par des brises soleil orientables (BSO) en aluminium ou P.V.C ou en volets roulants motorisés à lames en aluminium ou P.V.C suivant plan et choix architecte (hors chambres, hors salle de bains, salle de douche, wc ou buanderie si fenêtre prévue aux plans)

La commande sera filaire ou radiocommandée.

Les coffres de volet roulant ne seront pas représentés sur le plan et pourront être débordants à l'intérieur du logement.

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Extérieure

Le programme immobilier sera conforme à la Règlementation Thermique 2012 ainsi que la Règlementation Acoustique en vigueur à la date du dépôt de la demande de Permis de Construire.

Les façades seront revêtues de doublage isolant thermique (intérieur ou extérieur suivant étude de l'Ingénieur Thermicien).

La nature et l'épaisseur de ces isolants seront définies par l'étude du bureau d'études thermiques.

CLOISONS DE DISTRIBUTION

Entre pièces principales

Composées de plaques de plâtre sur ossature métallique de type Placostyl 72mm d'épaisseur ou similaire avec panneaux de laine minérale incorporés entre les deux plaques de plâtre.

Entre pièces principales et pièces de services

Composées de plaques de plâtre sur ossature métallique de type Placostyl 72mm d'épaisseur ou similaire avec panneaux de laine minérale incorporés entre les deux plaques de plâtre.

CARACTERISTIQUES ET EQUIPEMENTS DES LOCAUX PRIVATIFS

REVETEMENTS DE SOLS

Entrée, Séjour, Cuisine, Dégagement

Les sols seront en carrelage grès émaillé de dimensions 60x60cm (Gamme ICADE Promotion), pose droite, joint gris compris isolant phonique. Plinthes assorties.

Chambres, Palier, Dressing

Les sols des chambres seront en parquet stratifié, plinthes assorties ou blanche, pose flottante.

Salle de bain, Salle de douche, WC, Buanderie

Les sols des salles de bains et de douches seront en carrelage grès émaillé de dimensions 60*60 cm (Gamme ICADE Promotion), pose droite, joint gris compris isolant phonique. Plinthes assorties

Terrasses et balcons

Le sol sera en dalles béton (ou céramique en cas de contrainte technique) ; posées soit sur plots soit sur lit de sable pour les terrasses en RDC. Dimensions et coloris suivant choix architecte.

REVETEMENTS MURAUX ET PEINTURES

Les murs et cloisons de toutes les pièces

Application de 2 couches de peinture blanche.

Sur les menuiseries intérieures (Portes de distributions, huisseries)

Application de 2 couches de peinture blanche.

Sur les plafonds :

Après préparation, application de 2 couches de peinture blanche.

Faïences :

Salle de bain / Salle de douche

Revêtement faïence de dimensions 20x40 ou supérieur (Gamme ICADE Promotion)

Toute hauteur, sur les 3 faces de la baignoire ou de la douche (suivants plans)

WC

Si lave main, au-dessus du lave main conformément à la norme NF Habitat.

Cuisine

Sans Objet

MENUISERIES INTERIEURES

Les portes palières

Elles seront constituées d'un bloc-porte à âme pleine BP1 et seront équipées d'une serrure de sécurité 3 points avec système anti dégonflage, classée A2P*. Elles seront équipées d'un microviseur.

Les portes intérieures

Portes alvéolaires d'épaisseur 40mm sur huisseries bois ou métalliques. Béquilles et plaques de propreté en laiton ou aluminium.

Placards

Selon la largeur des placards : portes ouvrantes à la française ou portes coulissantes sur rails à deux ou trois vantaux constitués d'un panneau mélaminé de couleur blanche de 8 à 10 mm d'épaisseur et de profils laqué blanc.

Les emplacements réservés en pointillés sur les plans de ventes ne prévoient pas de placard, mais permettent leur ajout ultérieur en travaux modificatif acquéreur (TMA), le cas échéant.

Escalier

Sans objet.

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Chauffage

Production

Réseau de chauffage Thermique Intelligent (RTI) sur la ZAC basé sur la géothermie, raccordé à notre programme via une sous-station situé au RDC du bâtiment B4. Ce réseau thermique pourra permettre une réversibilité avec la production de froid dans le but d'un rafraîchissement des logements, au besoin.

Emission de chaleur

Dans toutes les pièces hors salles de bain et salles d'eau :
Plancher chauffant hydraulique (permettant de passer en plancher rafraîchissant)
Dans les salles de bain et/ou salles d'eau et/ou buanderie :
Sèches-serviettes hydrauliques ou électriques selon plan architecte.

Dimensions et puissances selon étude thermique

Régulation / Programmation si chaudière gaz

Thermostat d'ambiance

Comptage

Manchette pour possibilité de sous comptage en gaine palière.

Eau Chaude Sanitaire

Production

Connexion au réseau de chauffage de la ZAC

Comptage

Manchette pour possibilité de sous comptage dans le logement.

EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE

Alimentations / Evacuations :

Depuis l'alimentation générale, distribution de l'eau froide par colonne montante. Distribution individuelle. Une attente lave-vaisselle et/ou lave-linge par logement selon plan
Evacuations et chutes des EU en PVC.

Appareils sanitaires et robinetterie :

Baignoire

Acier émaillé ou acrylique de couleur blanche – Référence Contesa de chez ROCA ou équivalent
Flexible et douchette - Référence IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD ou équivalent
Robinet mitigeur thermostatique bain-douche - Référence OLYOS de chez PORCHER ou équivalent

Receveur de douche

En céramique ou acrylique, extra plat - Référence Plenitude de chez ALTERNA ou équivalent
Robinet mitigeur thermostatique - Référence OLYOS de chez PORCHER ou équivalent
Douchette et barre de douche - Référence IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD ou équivalent
Pare-douche en verre si prévu au plan et selon réglementation en vigueur

Meuble Vasque :

Plan vasque posé sur meuble de rangement à tiroirs - Référence ALIZE de chez CHENE VERT ou équivalent
Miroir au-dessus du plan vasque surmonté d'un éclairage.
Robinet mitigeur - Référence OLYOS de chez PORCHER ou équivalent

Bloc WC

Cuvette suspendue en porcelaine vitrifiée de couleur blanche avec double abattant – Référence OKYRIS de marque PORCHER ou équivalent

Lave-mains

Lave-mains en porcelaine localisation suivant plan

Equipement des cuisines

Branchement en attente pour évier, lave-vaisselle et/ou lave-linge (sauf autre positionnement selon plan)

Equipement des celliers

Les emplacements réservés en pointillés sur les plans de ventes ne prévoient aucune prestation particulière, mais permettent l'ajout ultérieur des attentes pour lave-linge et d'une bouche VMC en travaux modificatif acquéreur (TMA), le cas échéant

Equipement des terrasses

Les terrasses des logements en rez-de-chaussée et attique (disposant de jardinières) seront équipées d'un robinet de puisage avec vanne de purge pour la mise hors gel

Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

La ventilation dans les logements sera assurée par une Ventilation Mécanique Contrôlée Simple Flux Hygroréglable type B avec extracteur collectif (pour les logements collectifs).
Des bouches d'entrées d'air neuf seront disposées dans les pièces principales. L'extraction sera réalisée par des bouches situées dans les pièces humides (Cuisine, Salle de Bains, Salle d'eau et WC).

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATION

Distribution / Comptage

Installation conforme à la norme en vigueur (C15-100)
Distribution encastrée par fils sous fourreaux, tableau de comptage et de protections individuelles.

Appareillage

Entrée

Encastré de couleur blanche

1 point lumineux en simple allumage, va-et-vient, ou télérupteur.
1 prise de courant 2x16 A+T
1 sonnerie intégrée au tableau électrique

Salle de bains et/ou Salle d'eau

2 points lumineux fixes dont 1 en plafond et l'autre en applique en simple allumage
1 prise de courant 2x16 A+T en hauteur, à proximité de l'interrupteur dans chaque salle de bains PMR
1 prise de courant 2x16 A+T en hauteur
1 circuit spécialisé avec PC 2x16 A+T pour lave-linge, si prévu dans la salle de bains

WC

1 point lumineux commandé en simple allumage
1 prise de courant 2x16 A+T en hauteur, à proximité de l'interrupteur dans chaque WC PMR

Séjour

1 point lumineux en simple allumage, va-et-vient ou télérupteur
5 prises de courant 2x16 A+T au minimum (un socle pour 4 m²) dont une disposée à proximité immédiate de la commande d'éclairage.
1 prise téléphonique RJ 45
1 prise télévision RJ 45
2 prises de courant 2x16 A+T supplémentaires destinées au multimédia

Cuisine

1 point lumineux commandé en simple allumage
1 point lumineux en applique commandé en simple allumage
1 circuit spécialisé avec PC 2 x 16 A+T pour four
1 circuit spécialisé avec PC 2 x 16 A+T pour lave-vaisselle
1 sortie de fils 2x32 A+T pour plaque de cuisson
1 prise 16 A+T autre usage (réfrigérateur)
1 prise 16A+T en hauteur, à proximité de l'interrupteur
1 alimentation 2 A+T 16A circuit spécial pour la hotte
4 PC 2x16 A+T réparties au-dessus du plan de travail si la surface de la cuisine est > à 4 m²
2 PC 2x16 A+T réparties au-dessus du plan de travail si la surface de la cuisine est ≤ à 4 m²

Chambres

1 point lumineux fixe en plafond commandé en simple allumage
3 prises de courant 2x16 A+T
1 prise de courant 2x16 A+T en hauteur, à proximité de l'interrupteur dans la chambre principale accessible PMR
1 prise RJ45
1 prise télévision RJ 45 dans la chambre principale

Dégagement

1 point lumineux en simple allumage, va-et-vient ou télérupteur suivant
1 prise de courant 2 x 16 A+T

Buanderie (le cas échéant)

1 point lumineux en plafond commandé en simple allumage
1 circuit spécialisé avec PC 2 x 16 A+T pour lave-linge (si prévu dans la buanderie)

Autres pièces (hors rangement et placard)

1 point lumineux en plafond commandé en simple allumage
1 prise 2 x 16 A+T si la surface de la pièce > 4m²

Balcon

1 point lumineux commandé en simple allumage avec voyant témoin, pour le balcon principal.
1 prise de courant 2x16 A+T étanche (selon plans), pour le balcon principal.

Terrasse

1 point lumineux commandé en simple allumage avec voyant témoin, pour la terrasse principale.

1 prise de courant 2x16 A+T étanche (selon plans), pour la terrasse principale.

Télévision / Téléphonie

Une prise RJ 45 dans les séjours et chambres de chaque logement selon norme en vigueur. Distribution depuis réglette sous coffret.

Fibre Optique

Bâtiments équipés d'une ligne de communication à très haut débit en fibre optique desservant chacun des logements.
Les bâtiments seront également connectés au réseau de fibre intelligent lié au réseau thermique, permettant un accès à des services communs offerts par la ZAC du Pré-Billy.

Vidéophone

Commande d'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble par système vidéophone permettant de contrôler l'entrée de l'immeuble en identifiant visuellement les visiteurs depuis chacun des appartements.
Portier vidéo murale, situé dans l'entrée de chaque logement (selon plan)

Logement connecté

Sans objet

Divers - Sécurité

Un détecteur de fumée à pile sera placé dans le dégagement au plus près des chambres (position selon plan technique)

EQUIPEMENTS DES ANNEXES PRIVATIVES

Il est précisé que la norme NF P 91 120 n'est pas prise en compte dans le présent programme. La hauteur libre en fond de places de stationnements pourra être inférieure à 2m20 sans pour autant remettre en cause la bonne utilisation du stationnement.

GARAGES / PLACES DE STATIONNEMENT EN SOUS SOL

Porte privative

Sans Objet

Eclairage

Sans Objet

Finition

Brut de béton et/ou brut d'isolation

Marquage au sol

Sans Objet

CARACTERISTIQUES ET EQUIPEMENTS DES PARTIES COMMUNES

HALL D'ENTREE

Contrôle d'accès

Porte d'accès principale à verrouillage par dispositif magnétique d'ouverture par système « VIGIK » commandé depuis le moniteur situé dans chacun des logements.

Revêtement de sol

Carrelage grès cérame au choix de l'architecte en harmonie avec le projet de décoration.

Revêtement mural

Revêtement mural décoratif au choix de l'architecte en harmonie avec le projet de décoration.

Boîtes aux lettres

Un ensemble de boîtes aux lettres avec étiquetage sera disposé à l'extérieur ou dans le hall d'entrée suivant recommandation des services postaux.

CIRCULATIONS

Circulation RDC

Revêtement de sol

Carrelage grès cérame ou moquette au choix de l'architecte en harmonie avec le projet de décoration

Revêtement muraux

Revêtement mural décoratif ou peinture au choix de l'architecte en harmonie avec le projet de décoration

Plafond

Faux-plafond acoustique en plaque de plâtre

Eclairage

Selon projet de l'architecte, commandé par détecteurs de présence

Escalier

Revêtement de sol

Du RDC au 1^{er} étage : Moquette ou peinture de sol.
Du 1^{er} étage aux étages supérieurs : Moquette ou peinture de sol.
Du sous-sol au RDC : brut de béton

Revêtement muraux

Du RDC aux étages supérieurs : enduit projeté blanc de type gouttelette ou tout autre revêtement en harmonie avec le projet de décoration
Du sous-sol au RDC : brut de béton

Plafond

Du RDC aux étages supérieurs : enduit projeté blanc de type gouttelette ou tout autre revêtement en harmonie avec le projet de décoration du sous-sol au RDC : brut de béton

Eclairage

Luminaires commandés par détecteurs de présence

Circulations d'étage

Revêtement de sol

Moquette de marque BALSAN ou équivalent.

Revêtement muraux

<i>Plafond</i>	Revêtement mural décoratif au choix de l'architecte en harmonie avec le projet de décoration
<i>Eclairage</i>	<p>Selon plans, si dalle béton, application de 2 couches de peinture après préparation ; si faux-plafond, application de 2 couche de peinture</p> <p>Luminaires décoratifs commandés par détection de présence</p>

Circulations des sous-sols

<i>Porte d'accès véhicules</i>	<p>Porte motorisée basculante commandée à distance par émetteur. Un émetteur fourni par stationnement.</p> <p>Les places de stationnements privatives ne seront pas boxées</p>
<i>Sol-murs</i>	Brut de béton
<i>Distribution</i>	Cloisonnement par voile béton, finition brut (suivant plans)
<i>Eclairage</i>	Eclairage de la circulation commune par luminaire commandé par détecteurs de présence

ASCENSEURS

Conforme à la réglementation.
 Cabine habillée avec panneaux décoratifs, spots, miroir et carrelage au sol assorti aux parties communes.
 Système d'appels de l'ascenseur sécurisé depuis le sous-sol.

AUTRES LOCAUX

Locaux techniques

<i>Sol-Murs</i>	Brut de béton
<i>Eclairage</i>	Par hublot sur minuterie ou détecteur de présence

Locaux vélos

<i>Accès</i>	Accès sécurisé par clé ou vigik.
<i>Sol</i>	Brut de béton
<i>Murs</i>	Brut de béton
<i>Eclairage</i>	Par hublot sur minuterie ou détecteur de présence

ESPACES EXTERIEURS ET ACCES

Accès

Depuis la Route de de la Ravoire

Voiries / Cheminements

Enrobé pour les voies véhicules (réalisé par l'aménageur).
Cheminements de type béton sablé ou désactivé pour les cheminements piétons et/ou stabilisé renforcé (réalisé par l'aménageur).

Parkings

Sans Objet

Eclairage

Candélabres ou bornes ou appliques en façade selon projet de l'architecte et réglementation PMR (réalisé par l'aménageur).

Espaces verts

Les espaces verts seront réalisés par l'aménageur conformément aux plans de l'Architecte et comporteront notamment un engazonnement des surfaces, des plantations de haies, arbres et arbustes, la réalisation d'une noue paysagère. Certains espaces verts présenteront des formes de pente et des zones en talus.

Les jardins privatifs pourront présenter des formes de pentes et des zones de talus.

NOTA

La présente notice descriptive a pour but de définir les caractéristiques et prestations de la construction projetée. Il est précisé que le RESERVANT aura la faculté d'apporter à ce document tout changement qui lui serait imposé ou qui lui paraîtrait nécessaire, dans la mesure où il n'en résulterait aucune augmentation de prix pour le RESERVATAIRE et où les nouveaux matériaux et appareils seraient d'une valeur au moins égale à celle indiquée dans la présente notice et présenteraient des caractéristiques de qualité équivalente.

Seront notamment admises toutes les modifications visant à résoudre un problème technique, à parfaire un effet architectural ou l'harmonie de l'immeuble, ainsi qu'à respecter une règle administrative contraignante.